



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE BEAUCEVILLE

**1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT N° 2021-451**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE N° 2016-345  
AUX FINS DE CORRIGER LA ZONE 344-H ET D'AJOUTER LA ZONE 354-M**

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement de zonage n° 2021-448* modifie l'affectation de la zone 344-H et 354-H en affectation mixte (M).

Le conseil décrète ce qui suit :

- ARTICLE 1** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante;
- ARTICLE 2** Le *Règlement n° 2016-345* concernant le « PIIA » est modifié par le remplacement de la zone 344-H par la zone 344-M et par l'ajout de la zone 354-M à l'énoncé du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2;
- ARTICLE 3** Le *Règlement n° 2016-345* concernant le « PIIA » est modifié par le remplacement du titre de l'article 4 par le suivant :
- ZONES : 301-C; 303-M; 314-M; 317-Cv; 322-Cv; 336-M, 343-M et 354-M  
CORRIDOR DE LA ROUTE 173;
- ARTICLE 4** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Me Pamela Lavoie-Savard, Greffière

---

François Veilleux, Maire

